

## PRÉFACE

Pour un directeur de thèse, la publication de ce travail est toujours, comme pour l'ancien candidat au doctorat devenu docteur, un grand moment de satisfaction. La publication va arracher la thèse à un anonymat quasi-inexorable pour en faire un travail accessible à tous. Publiée, l'œuvre est protégée et l'originalité de la démarche de l'auteur sauvegardée. En outre, à l'heure de la digitalisation, la magie du livre opère encore et toujours : tenir entre ses mains un livre neuf dont on est l'auteur ou que l'on a suscité provoque d'autres satisfactions que le port d'une clef USB.

À côté de ces raisons très générales de se réjouir de la publication, l'auteur de ces lignes ne peut que songer à d'autres plus personnelles. Ce travail qui a été conduit sur une longue période a fait naître des complicités entre le chercheur et le directeur de la recherche. Personnalité séduisante, rayonnante, enthousiaste, Monsieur Guillaume Bègue a rédigé son travail alors même qu'il exerçait des responsabilités importantes dans un grand établissement bancaire et que sa carrière évoluait au sein de celui-ci au prix inévitable d'une certaine mobilité géographique. Son enthousiasme était communicatif et ne pouvait qu'inciter à encourager la poursuite de cette démarche.

En marge de ces contraintes, l'évolution des normes ne cessait de rendre le suivi de plusieurs législations difficile : pour une très large part en effet, l'auteur faisait œuvre de comparatiste en s'intéressant conjointement au droit français, au droit luxembourgeois, au droit suisse et aux systèmes de *common law*. Finalement, la passion a eu raison de bien des aléas et le présent ouvrage en est le témoignage. Au demeurant, le cumul d'une forte activité pratique et d'une exploration de nature théorique a permis également à Monsieur Bègue de faire montre d'une exceptionnelle maîtrise des questions abordées. La thèse offre au lecteur des éléments de réflexion et des hypothèses validées par l'expérience pratique.

Au-delà des complicités qui se nouent entre l'auteur de la thèse et celui qui la dirige, l'essentiel est dans l'œuvre elle-même. Celle-ci porte sur la rencontre des normes sur la prévention de la criminalité financière avec le principe de confidentialité. Voilà bien un vaste sujet et qui est totalement en prise avec l'actualité. En fait, il s'agissait d'esquisser une théorie générale du droit du blanchiment ou encore de la sécurité financière ; l'auteur indique justement que ce droit est nécessairement

au carrefour de nombreuses branches du droit : droit de la régulation, droit bancaire, droit des sociétés, droit fiscal, droit des investissements étrangers. Dans cet univers normatif, il convenait de dégager des lignes de force. Selon lui, on est en présence de deux blocs de normes aux logiques contradictoires mais qui tendent néanmoins à la protection de droits fondamentaux. D'un côté, les règles destinées à protéger le principe de confidentialité. De l'autre la faveur croissante des opinions publiques en faveur d'une transparence que les législateurs cultivent de plus en plus volontiers. Où situer le point d'équilibre ?

On voit tout de suite la difficulté que va rencontrer le chercheur téméraire déjà engagé dans la vie professionnelle s'interrogeant sur la question de savoir lequel des principes doit l'emporter sur l'autre. Il peut y avoir d'un côté la tentation du banquier qui redoute de se voir reprocher de n'avoir pas accompli ses devoirs. D'un autre côté, on peut être incité à se focaliser davantage sur le client en privilégiant la protection de la vie privée et des données personnelles. Professionnel de la banque, Monsieur Bègue s'exposait au risque de se voir reprocher d'avoir cédé à la première tentation. Pour autant, on ne saurait ramener ce travail à une dimension corporatiste tant la curiosité d'esprit de l'auteur l'a guidé vers des perspectives riches et variées. Au demeurant, s'agissant d'une thèse au plein sens du terme, il lui appartenait de faire des choix révélant une vraie vision de la matière. Ces choix, il les a opérés.

Œuvre scientifique mais aussi œuvre pédagogique. Monsieur Bègue s'efforce de mettre de l'ordre dans un maquis de réglementations denses et évolutives. Il le fait toujours avec un style aisé et élégant, un souci d'équilibre des parties et d'harmonie qui facilite l'accès du lecteur à des questionnements souvent très techniques. Incontestablement, sur le droit du blanchiment, ce livre constitue une somme qui rendra de nombreux services aux praticiens de la *Compliance* mais qui présente également une mine d'informations aux chercheurs.

Enfin, derrière ce travail d'une ampleur considérable se cache la passion pour l'enseignement et la recherche. Dans le temps même où il exerçait ses responsabilités professionnelles et où ses loisirs s'absorbaient dans l'accomplissement de la présente étude, l'auteur continuait à dispenser des cours dans des établissements universitaires européens. Ce beau livre que nous avons l'honneur de préfacer, après avoir démontré les qualités du chercheur, ne pourra qu'assoir l'autorité d'un homme de banque qui entend cultiver l'art d'enseigner comme une vocation.

Alain Couret  
*Professeur à l'Université Paris1 Panthéon Sorbonne*